

THE QUEBEC GAZETTE.



LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 19, 1801.

JEUDI, LE 19 NOVEMBRE, 1801.

PROVINCE OF LOWER-CANADA. By His Excellency SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Governor of the Province of Lower-Canada, &c. &c. &c.

A PROCLAMATION.



Y and with the advice of His Majesty's Executive Council of and for the said Province, I do hereby make known to all persons who have or conceive that they have any pretensions to any part or portion of the Waste land of the Crown within this Province founded upon any offers heretofore made by Government, and more particularly upon a certain Proclamation issued under the Hand and Seal at Arms of His Excellency Alured Clarke, Esquire, Lieutenant Governor of this Province, bearing date the seventh day of February, which was in the year of Our Lord One thousand seven hundred and ninety two, that no applications for any part or portion of such Waste Lands founded upon any such pretensions will be received after the expiration of three Calendar Months from the day of the date of this Proclamation.

GIVEN under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of Saint Lewis, in the City of Quebec, the eleventh day of November, in the Year of Our Lord, One thousand eight hundred and one, and in the Forty second year of His Majesty's Reign.

ROBT. S. MILNES.

By His Excellency's Command, H. W. RYLAND.

COUNCIL-OFFICE, Quebec, 11th Novr. 1801.

PROVINCE OF LOWER-CANADA. PUBLIC NOTICE is hereby given to all persons who have received Certificates of Occupation under the Authority of Government for any parts or portions of the Waste Lands of the Crown situate in this Province and their Representatives, that upon producing or filing the same, or true and authenticated copies thereof in this Office within twelve months from the day of the date hereof, together with a description of the Land claimed by them under such Certificates respectively, they will be included in such Patent, as may then be granted for the quantities of Land, to which such persons under such Certificates of Occupation may be found to be respectively entitled.

PUBLIC NOTICE is also hereby given to all persons resident in his Majesty's American Dominions or in the United States of America, who for themselves and associates have obtained Orders of His Excellency the Governor in Council, Now IN FORCE for Grants of Townships, Half Townships, Quarter Townships, or other Portions of the Waste lands of the Crown, and they are hereby required by themselves or their Agents on or before the first day of December, which will be in the Year of Our Lord, One thousand, eight hundred and two, to do all things that are necessary to be done under the several orders of Government previous to suing out their Patents; and all such person, as aforesaid, who at this time reside elsewhere, are in like manner hereby required by themselves or their Agents within two years from the day of the date hereof to do all things that are necessary to be done under the several orders of Government previous to suing out their Patents.

AND further Public Notice is hereby given to all such persons who have obtained orders Now IN FORCE, as aforesaid, that in default of their compliance respectively with the several directions herein contained they will be considered to have relinquished their Pretensions to any claim which they might otherwise have had.

By Order of His Excellency the Lieutenant Governor in Council, H. W. RYLAND.

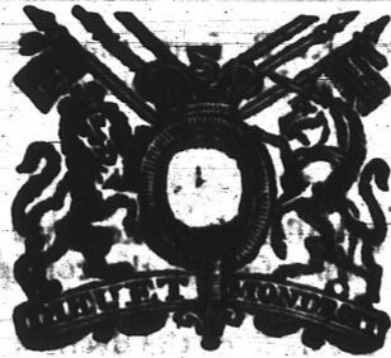
EXECUTIVE COUNCIL-OFFICE, Quebec, 11th November, 1801.

FOR the information and guidance of such Persons as have obtained orders of the Governor in Council for specific quantities of the Waste Lands of the Crown in any particular Tract or Township named, where there is no Leader, or in such Townships already set a part or that may be set a part for the accommodation of Loyalists and other deserving subjects, it is recommended that those who have such orders for Land in any Township named, and where no Township is named, as many as have orders for any quantity of Land not exceeding twenty two thousand acres exclusive of the Reservations, to join together and appoint an Agent from amongst themselves to take the lead and management to do all things that have been required by Government previous to issuing Letters Patent, to take out their Letters Patent and pay the necessary expences attending the same. Provided always that all such Persons so joining, shall be at the expence of running the out lines of their respective Townships and subdividing such part thereof as will be equal to their respective Orders."

Published by order of His Excellency the Lieutenant Governor in Council, H. W. RYLAND.

PROVINCE DU BAS-CANADA. Par Son Excellence SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet Lieutenant Gouverneur de la Province du Bas-Canada, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.



AR et de l'avis du Conseil Exécutif de Sa Majesté, de et pour la dite Province, je donne avis par la Présente à toutes personnes qui ont eu, ou qui conçoivent avoir des prétensions, à aucune partie, ou portion des terres vacantes de la Couronne, dans l'étendue de cette Province, fondées en conséquence des offres faites ci devant par le Gouvernement, et plus particulièrement en conséquence d'une certaine Proclamation émané sous le seing et sceau des armes de son Excellence Alured Clarke, Equier, Lieutenant Gouverneur de cette Province, en date du septième jour de Février, qui étoit dans l'an de notre Seigneur Mil sept cent quatre vingt deux, qu'aucunes applications pour aucune partie, ou portion de telles terres vacantes, fondées sur aucunes telles prétensions, ne seront reçues après l'expiration de trois mois de Calendrier, du jour de la date de cette Proclamation.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes au Château Saint Louis, dans la cité de Québec, le onzième jour de novembre dans l'an de notre Seigneur Mil huit cent un et dans la quarante deuxième année du Règne de Sa Majesté.

ROBT. S. MILNES.

Traduit par ordre de Son Excellence, X. LANAUDIERE, S. & T. F.

Bureau du Conseil Exécutif. Québec, 11e Novembre, 1801.

PROVINCE DU BAS-CANADA. A VIS Public est donné par la présente, à toutes personnes qui ont reçu des certificats d'occupation, sous l'autorité du Gouvernement, pour aucunes parties, ou portions des terres vacantes de la Couronne, situées dans cette Province, et à leurs Représentans, qu'en produisant, ou filant le même, ou les vraies copies authentiques d'iceux, dans cette Office, dans l'espace de douze mois, du jour de la date de la présente, ensemble, avec une description des terres qu'ils ont demandées, en vertu de tels certificats respectivement, seront compris dans la Patente qui pourra être alors octroyée pour telle quantité de terre qui devront être accordées aux personnes qui ont ainsi obtenu tels certificats d'occupation.

Avis public est encore donné par la présente, à toutes personnes résidentes dans l'étendue des domaines Américains de Sa Majesté, ou dans les Etats Unis de l'Amérique, qui ont pu obtenir, soit pour eux, ou pour leurs associés, des ordres de son Excellence le Gouverneur en Conseil PRESENTEMENT EN FORCE pour des concessions de Townships, de moitié de Townships, de quart de Townships, ou pour aucunes autres portions des terres vacantes de la Couronne, sont requis par la présente, soit par eux ou par leurs agents, le, ou avant le premier jour de Décembre, qui sera dans l'an de notre Seigneur Mil huit cent deux, de faire tout ce qui sera nécessaire de faire conformément aux divers ordres du Gouvernement, avant de pouvoir obtenir leurs Patentes. Et que toutes telles personnes comme sus-dites, résidentes ailleurs, sont pareillement requises par la présente, de faire, ou de faire faire par leurs agents, dans l'espace de deux années, tout ce qui sera nécessaire, sous les divers ordres du Gouvernement, avant de pouvoir obtenir leurs Patentes.

Et l'on donne encore Avis public par la présente à toutes telles personnes qui ont obtenu des ordres en force, comme sus dit, qu'au défaut de ne pas le conformer respectivement aux diverses directions y contenues, seront réputées avoir abandonné toutes prétensions quelconques qu'elles auroient pu prétendre.

Par ordre de son Excellence, H. W. RYLAND. Traduit par ordre de Son Excellence, X. LANAUDIERE, S. & T. F.

Bureau du Conseil Exécutif. Québec, 11e Novembre, 1801.

POUR l'information et conduite de telles personnes qui ont obtenu des ordres du Gouverneur en Conseil pour des quantités spécifiques des terres vacantes de la Couronne désignées dans aucune étendue, ou Township particulier ou il n'y a pas de chef, ou dans tels Townships déjà réservés, ou qui peuvent être réservés pour l'accommodement des Royalistes et autres sujets méritoires, il est recommandé que ceux qui ont tels ordres pour des terres dans aucun Township particulièrement nommé, et où il n'y a pas de Township de nommé, et autant d'iceux dont les ordres pour aucunes quantités de terres n'excederont pas vingt deux mille acres, à l'exclusion des réserves, se joignent ensemble et nomment un agent d'entre eux pour prendre la conduite et la gestion pour exécuter tout ce qui a été requis de la part du Gouvernement avant l'émanation des lettres Patentes, afin qu'ils puissent obtenir leurs lettres Patentes en par eux payant les dépenses qui en peuvent résulter. Pourvu toujours que telles personnes qui le joindront ainsi, feront les frais de faire

EXECUTIVE COUNCIL OFFICE, Quebec, 11th November, 1801.

PUBLIC Notice is hereby given to all Persons both of the Canadian and British Militia, claiming Portions of Lands as Officers or Privates in either of the said Corps or their Widows now residing within the Province of Lower-Canada, that they are required forthwith to take the necessary oaths (before the Commissioners appointed for that purpose) and to subscribe the Declaration which under the Royal Instructions cannot be dispensed with, and that they are with all diligence to file their Certificates of their having complied with those requisites in the Office of the Executive Council, in order that a final report may be made for the issuing of the Patents.

By order of His Excellency the Lieutenant Governor in Council.
H. W. RYLAND.

WAR OFFICE, August 21.

His Majesty has been pleased to appoint General his Royal Highness Edward Duke of Kent, K. G. to be Colonel of the 1st (or Royal) Regiment of Foot, vice General Lord Adam Gordon deceased.

August 25. 5th ditto, Major-General Richard England to be Colonel, vice Sir Alured Clarke, appointed to the Command of the Royal Fusiliers. Major-General Andrew John Drummond, from the 1st Foot Guards, to be Colonel Commandant of a Battalion, vice England, appointed to the Command of the 5th Regiment.

7th ditto, Lieutenant-General Sir Alured Clarke, K. B. from the 5th Foot, to be Col. vice his Royal Highness the Duke of Kent appointed to the Command of the Royal Regiment of Foot.

LONDON, August 30.

The official dispatches from Gen. Hutchinson, published in yesterday's Gazette Extraordinary, no longer leave any doubt with respect to the complete and immediate reduction of Egypt. Of the skill and vigour of General Hutchinson's movements we have had many proofs since the decisive battle of the 21st of March, and the articles of the capitulation furnish an exemplary testimony of his prudence and humanity. In granting to the French army at Cairo honorable terms of capitulation, he has spared the effusion of blood, and wisely considered, that the safe return of the remnant of the Army of the East to France would not be an object of much moment in the present state of public affairs on the Continent.

The twentieth article of the capitulation is particularly important, as it offers to Gen. Menou the same terms as accepted by General Belliard at Cairo. The convention of Cairo was concluded on the 27th of June and as Menou was to be allowed ten days after the communication to signify his acceptance or refusal of the conditions, and it must have taken some days to transmit the offer to Alexandria, it is probable that some time will elapse before the public can be acquainted with his decision.—Notwithstanding Menou's former declaration, that he and his troops will sooner bury themselves under the ruins of Alexandria than surrender, we entertain little doubt of his acceding to the capitulation. Our army must have severely suffered in its different manœuvres and operations since its march into the interior, both from the climate and fatigue. Their brilliant achievements will form a most interesting era in the annals of British valour, discipline and perseverance.

Citizen Duroc left Petersburg the 15th of last month on his return to France; it is now generally known that he was uniformly treated with coldness at the Court of Petersburg. No presents were made to him, and the audience of leave which he had of the Emperor Alexander lasted but ten minutes.

MADRID. *Extract of a letter.*

The Argo, of 44 guns, Carysfort, of 28, Falcon bomb, with the Cygnet, Warrior, Alexander, Majestic and Champion transports, having on board the 85th regiment comprising about sixteen hundred men, arrived off Funchall on the night of the 23d July.

Capt. Bowen immediately sent a boat on shore for the purpose of announcing to the Governor the arrival of the Squadron, stating the object of its mission to be the defence of the colony against any probable attack from the enemies of her Faithful Majesty, and at the same time intimating that his orders directed the forcible possession of the place, if he the Governor, in the least opposed the landing of the troops.

Arrangements were accordingly made during the night for the debarkation of the troops under either alternative, but our people were soon relieved from solicitude by an assurance from the Governor that he regarded our people as friends and allies, and would give them an appropriate reception. The troops were accordingly landed in the morning and immediately assumed the garrison duty of the town in conjunction with the native soldiery.

The Garland frigate, bearing the flag of Rear Admiral Montague, and the Sharp sloop, having about 50 sail of West-Indiamen under convoy, arrived at Funchall on the 10th day of July from Portsmouth, and bound to the West-Indies.

HALIFAX, October 8.

Tuesday night arrived here his Majesty's ship Pheasant, Capt. Carew, in 4 days from Boston.—The Pheasant has for upwards of 4 months been cruising in Boston bay, in hopes to intercept the French ship Berceau, but we are sorry to learn, that she made her escape on the night of the 26th ult.—The night was extremely dark, and covered the Frenchman most gloriously from the sight of his enemy.—Thus has a French ship of 24 9-pounders, ingloriously fled from a British sloop of 16 guns, and 4 carronades.—Though Captain Carew has not succeeded in capturing this ship, yet the perseverance and zeal he has discovered, in so long blocking up a vessel of such superior force, equally entitle him to the approbation of his country.

Portsmouth, Aug. 27. The traders for Halifax, Quebec, &c. are to sail in a day or two, under convoy of the Alcmena frigate.

tirer les lignes extérieures de leurs Townships respectifs, et qu'ils subviendront telles parties d'iceux conformément à leurs ordres respectifs.

H. W. RYLAND.

Traduit par ordre de Son Excellence.

X. LANAUDIERE, S. & T. F.

Bureau du Conseil Exécutif. Québec, 11e, Novembre, 1801.

A Vis Public est donné par la présente à toutes personnes tant de la milice Britannique que de la milice Canadienne qui peuvent avoir des prétentions pour des portions de terre comme officiers ou soldats dans aucun des dits corps, ou leurs veuves qui peuvent résider actuellement dans l'étendue de la Province du Bas-Canada, qu'ils sont requis de prêter incontinent les serments nécessaires (devant les Commissaires nommés pour cet effet) et de souscrire la déclaration dont ils ne sauroient s'exempter en vertu des instructions Royales, et qu'ils fient, avec toute la diligence possible, au Bureau du Conseil Exécutif, leurs certificats par les quels ils puissent constater qu'ils se sont conformés à ces requisitions, afin que l'on puisse faire un rapport final pour émaner les Patentes.

H. W. RYLAND.

Traduit par ordre de Son Excellence.

X. LANAUDIERE, S. & T. F.

BUREAU DE LA GUERRE, 21 Août.

Sa Majesté a bien voulu nommer le Général Son Altesse Royale Edouard, Duc de Kent, C. J. comme Colonel du 1er ou Royal régiment d'infanterie, à la place du Général Lord Adam Gordon, décédé.

25 Août.—5e do. Le Major Général Richard England, pour être Colonel, à la place de Sir Alured Clarke, préposé au commandement des Fusiliers Royaux. Le Major-Général Andrew John Drummond, du premier régiment des Gardes d'Infanterie, pour être Colonel, Commandant d'un Bataillon, à la place du Major-Général England préposé au commandement du 5e. régiment.

7e. do. Le Lieutenant-Général Sir Alured Clarke, C. B. du 5e. régiment d'Infanterie, pour être Colonel, à la place de Son Altesse Royale le Duc de Kent, préposé au commandement du Régiment Royale d'Infanterie.

LONDRES, 31 Août.

Les dépêches officielles du Gén. Hutchinson, publiées dans la Gazette extraordinaire d'hier, ne laissent plus aucun doute sur la réduction entière et immédiate de l'Egypte. Les mouvements du Général Hutchinson, depuis la bataille décisive du 21 de Mars, nous ont fourni plusieurs preuves de sa valeur et de son habileté, et les articles de capitulation nous donnent un témoignage exemplaire de sa prudence et de son humanité. En accordant à l'armée Française au Caire des conditions honorables de capitulation il a épargné l'effusion du sang humain, et il a sagement considéré que le retour heureux en France du reste de l'armée de l'Est ne seroit point un objet de grande importance dans l'état actuel des affaires publiques sur le Continent.

Le vingtième article de la capitulation est d'une importance particulière, en ce qu'il offre au Général Menou les mêmes conditions que celles acceptées par le Général Belliard au Caire. La Convention du Caire fut conclue le 27 de Juin; et comme Menou devoit avoir dix jours après la communication pour signifier son refus ou acceptation des conditions, et qu'il aura fallu quelques jours pour transmettre l'offre à Alexandria, il est probable qu'il s'écoulera quelque tems avant que le public puisse être informé de sa décision. Malgré la première déclaration de Menou, que lui et ses troupes se feroient enterrer sous les ruines d'Alexandrie plutôt que de se rendre, nous doutons bien peu qu'il n'accède à la capitulation. Notre armée doit avoir beaucoup souffert de ses différentes manœuvres et opérations, depuis sa marche dans l'intérieur, tant par le climat que par les fatigues. Leurs exploits brillants seront une époque assez intéressante dans les annales de la valeur, discipline et persévérance Britannique.

Le Citoyen Duroc laissa Petersburg le 15 de ce mois dernier pour retourner en France. Il est généralement connu actuellement qu'il a été uniformément traité avec indifférence à la cour de Petersburg. Il n'a reçu aucuns présents, et l'audience qu'il a eue, en prenant congé de l'Empereur Alexandre, n'a duré que dix minutes.

MADRID. *Extrait d'une Lettre.*

L'Argo, de 44 canons, le Carysfort, de 26, le Falcom, bombardier, avec le Cygnet, le Warrior, l'Alexander, le Majestic et le Champion, transports, ayant à bord le 85e. régiment, comprenant environ seize cents hommes, arriverent à la hauteur de Funchall dans la nuit du 23e. Juillet.

Le Capit. Bower envoya aussitôt une Chaloupe à terre pour annoncer au Gouverneur l'arrivée de l'escadre, et lui faire savoir que l'objet de la mission étoit la défense de la colonie contre toute attaque probable de la part des ennemis de sa Fidèle Majesté, déclarant en même tems que ses ordres l'enjoignoient de prendre de force la possession de la place, si le Gouverneur s'opposoit le moins au débarquement des troupes.

En conséquence on prit des arrangements durant la nuit pour faire débarquer les troupes dans l'une ou l'autre alternative, mais nos gens furent bientôt délivrés de toute inquiétude, par une assurance de la part du Gouverneur qu'il regardoit nos troupes comme amis et alliés et qu'il leur donneroit une réception convenable. Les troupes débarquerent donc le lendemain, et prirent aussitôt les devoirs de la garnison de la ville, de conjonction avec les troupes de l'endroit.

La frégate Garland, portant le pavillon du contre-Amiral Montague, et la corvette Sharp, avec environ 50 vaisseaux des Isles sous convoi, arriverent à Funchall le 10e. de Juillet de Portsmouth, faisant route pour les Isles.

HALIFAX, 8 Oct.

Mardi dans la nuit arriva ici le vaisseau de sa Majesté le Pheasant, capit. Carew, en 4 jours de Boston. Il y a plus de quatre mois que le Pheasant croise dans la Baie de Boston, dans l'espérance d'intercepter un vaisseau François, le Berceau, mais nous sommes mortifiés d'apprendre qu'il s'est échappé dans la nuit du 26 du mois dernier. La nuit étoit extrêmement obscure, et très glorieusement mit le François à l'abri de la vue de son ennemi. C'est ainsi qu'un vaisseau François, de 24 canons de neuf a évité ignomig-

QUEBEC, THURSDAY, 19th NOVEMBER, 1801.

Copy of an Address presented to His Excellency Sir ROBERT SHORE MILNES Bart.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY, Protected by the victorious arms of our most gracious Sovereign, by sea and by land, we have enjoyed almost alone, the happiness of Peace, and tranquillity with a prosperity unexampled, while our mother country, and all Europe have suffered all the horrors of a cruel war: we feel in a lively manner, the most perfect gratitude; and we humbly beg your Excellency to lay our sentiments at the foot of the Throne. Our zeal for the glory and the honour of our most gracious Sovereign, our love for his Government which has made us happy, can only be surpassed by the sincerity with which we desire to support them. We learn with the most serious indignation, that Foreign Incendiaries, jealous of our happiness have dared to trouble it, and have wished to establish murder and pillage.

Animated by the true love of our country, and a real attachment for the Government which has bestowed and continues daily to bestow on us, so many blessings, we beg your Excellency to be assured that we are all ready to prove by our services, when you may deem them necessary, how much we are jealous for the honour of our country and how much we hold in horror every attempt against its Government and against that tranquillity which your Excellency has known so well to preserve.

For and in the name of all the Inhabitants of the Parish of Berthier County of Warwick. (Signed)

- James Cuthbert. Alexis Duto, Sergeant.
Alexander Cuthbert. Ant. Amable Piet, Lieut.
Pierre Pellant, Captain. Pierre Coulombe, Sergeant.
Louis Olivier, Capt. M. Berthier. Joseph Olivier.
Prisque Ferland, Capt. Joseph Tellier, Sergeant.
Joseph Rocque, Capt. Jean Baptiste Guebaux, Lieutenant and Commander of a vacant Company.
Antoine Desrampe. Francois Olivier, Sergeant.
Capt. St. Cuthbert. St. Valier Mailloux, Lieutenant
Nicolas Geoffroy, Capt. Aid-Major of Militia.
Antoine Roch, Lieutenant.
Picar, Lieut.

ANSWER written by order of His Excellency.

CASTLE OF ST. LEWIS—Quebec, 23d October, 1801.

SIR In answer to the address from the principal Inhabitants of Berthier which accompanied your Letter of the 14th inst; I am directed by His Excellency the Lieutenant Governor to desire you will signify to the gentlemen who signed the address, his particular approbation of the zeal they have therein manifested for the support of His Majesty's Government, and their readiness to resist any attempts to disturb the public tranquillity. I have the honour to be, Sir, Your most obedient humble Servant.

James Cuthbert Esq. (Signed) H. W. RYLAND.

THE first Quebec Assembly will be held at Herald's Hotel on Thursday the 26th inst. to meet at seven o'clock. The Subscribers will send to Mr. Bell the Treasurer for their Tickets. N. B. The Entrance to the Dancing Room, is from the Parade. Quebec, 18th November, 1801.

AVERTISSEMENT.

A VENDRE Lundi le 30 du courant à une heure après midi au plus offrant et dernier enchérisseur. L'emplacement et maison de Madame Veuve Lalime, sise dans la basse ville de Québec rue au Sault-au-Matelot, joignant d'un côté le Sieur Augustin Larue et de l'autre côté le Sieur Vaillancour. La vente se fera sur les lieux. Pour plus amples informations s'adresser au Nre. Souffigné en son étude rue de Buade. Québec, 12 Novembre, 1801. JH. PLANTE'

FOR SALE AT THE PRINTING OFFICE.

A FEW Edinburgh Almanacs for 1801. Price 5/ Québec, 26th June, 1801.

EIGHT DOLLARS REWARD.

DESERTED on the 15th November from the City of Quebec, Peter Durocher private Soldier in the 1st Battn. Royal Canadian Volunteers, aged 28 years, five feet seven inches high, fresh complexion, thin visage, brown hair and blue eyes; prior to his insilting as a soldier, was a Friar, he deserted in his full Regimental Cloaths and side Arms; he was born in the Parish of L'Assumption in Lower Canada, near a creek called Point du Jour, where his connections now reside, and at which place it is supposed that he is concealed.

Whoever will apprehend the said deserter or give information so that he may be secured in any Jail or delivered over to any of His Majesty's Garrisons in Upper or Lower Canada, shall receive Eight Dollars Reward on applying to the Honble. Lieut. Col. De Longueuil commanding the 1st Battn. Royal Canadian Volunteers at Quebec. And any person harbouring or concealing the above mentioned deserter will be prosecuted to the utmost rigour of the Law. Québec, 17th November, 1801.

BY AUCTION

Will be Sold without Reserve at Messrs. LYMBURNER & CRAWFORD'S Stores on Tuesday next the 24th instant and following days till the whole is disposed.

A Large Assortment of Dry Goods and Hardware, Paints and Painter's Colours, Tin Ware and Earthen Ware, Shoes, Seal Skins, Ready made Cloaths.

Also 10 Puns. Rum, 10 Hhds. Sugar, 3 Hhds. Tobacco, 6 Pipes Port Wine, 10 Pipes Madeira Wine, Iron, Steel, Cotton Wool. 50 Chaldrons Coals, 20 Barrels Apples, 10 Casks Nails, and other articles.

The Sale will begin at one o'Clock each day. Québec 18th November, 1801. JOHN JONES Aucr. & Br.

neusement la poursuite d'une corvette Angloise de 16 canons, es 4 caronades. Quoique le capitaine Carew n'aye point réussi à capturer ce vaisseau, la persévérance et le zèle qu'il a fait paroître, en tenant si longtems bloqué un vaisseau d'une force tellement supérieure, ne lui donne pas moins droit à l'approbation de son pays.

Perthmouth, 27 Août. Les vaisseaux marchands, pour Halifax, Quebec &c, doivent faire voile dans un jour ou deux sous, convoi de la frégate Alc-mene.

QUEBEC, JEUDI, 19 NOVEMBRE 1801.

Copie d'une Adresse présentée à Son Excellence, Sir ROBERT SHORE MILNES, Bart.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

PROTEGES par les Armes Glorieuses de notre très Gracieux Souverain, sur Mer et sur Terre, nous avons joui, "presque seuls", du bonheur de la Paix, d'une douce tranquillité, et d'une prospérité sans exemple, tandis que notre Mère, Patrie, et l'Europe entière a souffert toute les horreurs d'une guerre cruelle. Nous en ressentons vivement la plus parfaite reconnaissance, et nous supplions humblement Votre Excellence, de faire parvenir nos sentiments au pied du Trône. Notre zèle pour la gloire et l'honneur de notre très Gracieux Souverain, notre amour pour son Gouvernement, qui nous a rendus heureux, ne peut être surpassé que par la sincérité avec laquelle nous désirons pouvoir y contribuer. Nous apprenons avec la plus sérieuse indignation que des Incendiaries Etrangers, "jaloux de notre bonheur," ont osé de troubler, et ont voulu légaliser le meurtre et le pillage.

Animés du vrai amour de notre Patrie, et d'un attachement réel pour le Gouvernement qui nous a comblés, et qui nous comble tous les jours de tant de bienfaits, nous prions Votre Excellence, de croire que nous sommes tous prêts à prouver, "par nos services", quand vous les jugerez nécessaires, combien nous sommes jaloux de l'honneur de notre Patrie, et combien nous avons en horreur tout attentat contre son Gouvernement, et contre cette tranquillité que Votre Excellence a si bien nous conserver.

Pour et au nom de tous les Habitants de la Paroisse de Berthier, Comté de Warwick. (Signé)

- James Cuthbert. Alexis Duto, Sergeant.
Alexander Cuthbert. Ant. Amable Piet, Lieutenant.
Pierre Pellant Capitaine. Pierre Coulombe, Sergeant.
Louis Olivier, Capitaine, M. Berthier. Joseph Olivier.
Prisque Ferland, Capitaine. Joseph Tellier, Sergeant.
Joseph Rocque, Capitaine. Jean Baptiste Guebaux, Lieutenant et Commandant d'une Compagnie vacante.
Antoine Desrampe. Francois Olivier, Sergeant.
St. Cuthbert, Capitaine. St. Valier Mailloux, Lieutenant
Nicolas Geoffroy, Capitaine. Aide-Major de la Milice.
Antoine Roch, Lieutenant.
Picar, Lieutenant.

REPONSE écrit par Ordre de Son Excellence.

CHATEAU ST. LOUIS—Québec 23e. Oct. 1801.

Monfieur, En réponse à l'adresse des principaux habitants de Berthier, qui accompagnent votre lettre du 14 de ce mois, il m'est enjoint par son Excellence le Lieutenant Gouverneur, de vous prier de signifier aux Messieurs qui ont signé l'adresse, son approbation particulière du zèle qu'ils y manifestent pour le soutien de la Majesté, et de leur empressement à résister à toutes tentatives que l'on pourroit faire pour troubler le repos public. J'ai l'honneur d'être, MONSIEUR

Votre très humble et obéissant serviteur. (Signé) H. W. RYLAND. James Cuthbert Ecuier.

La premiere Assemblée de Québec se tiendra à l'Hôtel de Herald Jeudi le 26 de ce mois, à sept heures.

Les souscripteurs enverront chercher leurs Billets chez Mr. Bell, Trésorier. Québec, 18e. Nov. 1801.

N. B. L'entrée dans la salle de danse sera par la place d'Armes.

HUIT PIASTRES DE RECOMPENSE.

DESERTE, le 15e. Novembre, de la ville de Québec, Pierre Durocher, soldat dans le 1er. Battn. des Royaux Volontaires Canadiens, âgé de 28 ans, ayant cinq pieds 7 pouces de hauteur, le teint coloré, le visage mince, les cheveux bruns, et les yeux bleus; il étoit Recollet avant de s'engager comme soldat: il est déserté avec son uniforme et ses petites armes; il est natif de la paroisse de l'Assomption dans le Bas Canada, près d'un ruisseau nommé Pointe du Jour: où résident actuellement les parents, et où on suppose qu'il s'est caché.

Quiconque prendra le dit déserteur ou en donnera information, de manière qu'il puisse être mis en sûreté dans quelque prison, ou délivré dans aucune des garnisons de sa Majesté du Haut ou Bas Canada, recevra huit piastres de récompense, en s'adressant à l'Hon. Lieut. Col. de Longueuil, commandant le 1er. Battn. des Royaux Volontaires Canadiens à Québec. Et quiconque logera ou cachera le Déserteur ci dessus mentionné sera pour suivi suivant toute la rigueur de la Loi. Québec, 17e Novembre 1801.

A VENDRE PAR ENCAN

Sans réserve, aux Magazins de Messrs. Lymburner & Crawford, Mardi prochain le 24 de ce mois et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

UN assortiment considérable de marchandises seches et de clincaillerie, des peintures et couleurs pour les Peintres, Poterie et Taillanderie, Souillers, Peaux de Loupmarain, habillements tout faits, ainsi 10 tonnes de rum, 10 barriques de sucre, 3 futailles de tabac, 6 pipes de vin de port 10 pipes de Madere, du fer, de l'acier, de la ouëtte, 50 chaudrons de charbon de terre, 20 quarts de pommes, 10 quarts de cloux et autres articles. La vente commencera à une heure.

Québec 18e. Novembre. 1801. JOHN JONES Aucr. et Court.

MONTREAL, **B**y virtue of a Writ of Execution, issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding Civil Pleas, in and for the said District, at the suit of Alexis Tabeau, against the lands and tenements belonging to the vacant succession of François De Lorimier, deceased, in the hands, power on possession of Joseph Lamotte, Curator to the said succession, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said succession.

1. A lot or peice of land situate at Lachine, in the District aforesaid, containing one arpent in front, by twenty arpents in depth, more or less, bounded in the front by the late road of Lachine, in the rear by the lands of Mallet and Rolland, on one side by the representatives of Mata and on the other side by one McDougall.

2. A lot or piece of land situate at Lachine aforesaid, containing one arpent and a half in front, by thirty arpents in depth, with a piece of land at the end thereof of four arpents and a half in breadth by about one arpent in depth to the little river or lake, by which the said land is bounded in the rear and in the front by the river Saint Lawrence, on one side by Alexis Tabeau and on the other side by Chevalier de Lorimier, with a stone house and a barn thereon erected.

3. A lot or piece of land situate at the Cote Saint Regis in the Seigneurie of Chateauguay, in the District aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the little River Saint Regis, in the rear by the Cote of Chateauguay, on one side by Prisque Gagnier and on the other side by Guillaume de Lorimier, Esquire.

4. A lot or piece of land situate at the Cote Saint Regis aforesaid, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the little river Saint Regis, in the rear by the Cote of Chateauguay, on one side by Laplante Leriger and on the other side by ungranted lands: now I do hereby give notice that the two first mentioned lots will be sold and adjudged to the highest bidder, at the door of the parish church of Lachine aforesaid, on Monday the thirteenth day of November next, at ten of the clock in the forenoon, and the two last mentioned lots will in like manner be sold at the Church door of the parish of Chateauguay aforesaid, on Monday the seventh day of December next, at ten of the clock, in the forenoon; at which respective times and places the conditions of Sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lands and tenements, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Montreal, according to law; and further that no opposition, *afin d'annuller* or *afin de distraire* the whole or any part of the said lands or tenements, or *afin de charge* or *servitude* on the same, will be received during the fifteen days previous to the sale thereof.

Montreal, 23d July, 1801.

BY AUCTION.

Will be Sold, without reserve, on Friday the 20th instant at Burns and Woolsey's Auction Room.

TWENTY five Pipes Best London Particular Madeira, just Arrived in the Ship Denault direct from the Island—Clear Samples will be drawn, and may be tasted at the Brokers two days previous to the Sale—those who buy 3 Pipes or upwards, on furnishing the Brokers with approved notes, will have Credit for one third of their purchase till 1st January next, and for another third till 1st March next, paying; Cash down. Sale to begin at One o'Clock.

Quebec, 12th November, 1801.

At same time and place, will be Sold for Cash only 10 Cases very Superior Claret, 5 do. Pruniac, 20 Baskets Choice Cordials, 10 Jars Oil, and a very extensive Assortment of Dry Goods.

BY AUCTION

Will be Sold, on Monday the 30th instant, at BURNS & WOOLSEY'S Auction Room, at one o'Clock.

A LOT of Ground situate in La Aguilon street, St. John's Suburbs, of 80 feet in front on said street, with a strong commodious well built house, No. 2, thereon, of 32 feet in front, by 28 in depth, a store of 20 feet by 15, and another of 15 by 12, stabling for 8 horses, a good well and a variety of other conveniences, appertaining to Mr. Jean L'Abbé, of whom further particulars may be known, or of the Brokers,

Quebec, 4th November, 1801.

N. B. On Saturday, the 14th instant, Will be Sold, at their Auction Room, a very Choice Assortment of Dry Goods imported in the last Vessel, 3 half Chests Gunpowder Tea, 4 ditto plain Green do. 5 kegs Old Mountain wine, 6 Barrels Turpentine, 7 Hides Tallow, 3 Pipes excellent Port wine, imported in the Queen Charlotte, Rum, Gin, Molasses, Brandy, &c. &c. &c.

THE Subscriber returns his thanks to the Ladies and Gentlemen who have hitherto favored him with their encouragement, and informs them that he will open his Day Dancing School on Wednesdays and Saturdays between the hours of One and Four o'Clock in the afternoon, commencing the 2d December next; and the Evening School on Monday the 7th December, to be continued every Monday and Friday during the season.

No persons will be admitted excepting such as may have previously been received as Scholars.

Quebec, 10th November, 1801.

ANTOINE ROD.

WANTED

TWO young Boys between the age of 14 and 15 years, as apprentices, to learn the Art and Mytery of a Hatter, who will meet good encouragement by applying to

FRED. DIGANARD Hatter.

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

MONTREAL, **E**n vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour de Savoir Banc du Roi de sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite d'Alexis Tabeau, contre les terres et possessions appartenantes à la Succession vacante de François Delorimier, décédé, entre les mains et en la possession de Joseph Lamotte, Curateur de la dite Succession, à moi adressé j'ai saisis et pris en exécution, comme appartenant à la dite Succession.

1. Une piece de terre située à la Chine, dans le District sus-dit, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, bornée devant par l'ancien chemin de la Chine, derrière par les terres de Mallet et Rolland, d'un côté par les représentants de Mata et de l'autre côté par le nommé McDougall.

2. Une piece de terre située à Lachine sus-dite, contenant un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, avec un morceau de terre au bout d'icelle de quatre arpents et demi de largeur sur environ un arpent de profondeur jusqu'à la petite riviere ou lac, par le quel la dite terre est bornée dans la profondeur et devant par le fleuve St. Laurent, d'un côté par Alexis Tabeau et de l'autre côté par le Chevalier De Lorimier, avec une maison de pierre et un grange dessus construites.

3. Une piece de terre située à la côte Saint Régis dans la Seigneurie de Chateauguay, dans le District sus dit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par la petite riviere St. Regis, derrière par la côte de Chateauguay, d'un côté par Prisque Gagnier et de l'autre côté par Guillaume De Lorimier, Ecuyer.

4. Une piece de terre située à la côte St. Regis sus-dite, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par la petite Riviere St. Regis, derrière par la côte de Chateauguay, d'un côté par la plante Leriger et de l'autre côté par les terres non concédées: Or je donne avis par le présent que les deux lots premièrement mentionnés seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de la Chine sus-dite, Lundi le trentieme jour de Novembre prochain, à dix heures du matin; et les deux lots mentionnés en dernier lieu, seront de la même maniere vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Chateauguay susdite, Lundi le septieme jour de Decembre prochain, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées

EDWD. WM. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les terres et possessions ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la cité de Montréal, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuller, ou afin de distraire le tout ou partie des dites terres ou possessions, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue durant les quinze jours qui précéderont la vente. — Montréal, 23e. Juillet, 1801.

A VENDRE—PAR ENCAN,

Vendredi le 20e de ce mois, sans réserve, à la Chambre d'Encan de BURNS & WOOLSEY.

VINGT-CINQ Pipes de Madere P. L. de la premiere qualité, récemment arrivé dans le navire Denault, en droiture de l'Isle. Il en sera tiré au clair des échantillons que l'on pourra goûter chez les Courtiers avant la vente. Ceux qui achèteront 3 pipes, et au-dessus, moyennant des Billets approuvés, qu'ils fourniront aux Courtiers, auront crédit pour un tiers de leur acquisition jusqu'au 1er de Janvier prochain, et pour un autre tiers jusqu'au 1er de Mars prochain, payant un tiers comptant.

La vente commencera à une heure.

Québec 12e. Novembre, 1801.

Aux mêmes tems et lieu seront vendus pour argent comptant seulement, 10 caisses de Bourdeaux, d'une qualité supérieure, 5 do. de Pruniac, 20 paniers de Cordiaux de choix, 10 cruches d'huile, et un assortiment étendu de marchandises sèches.

A VENDRE PAR ENCAN

Lundi, le 30 de ce mois, à une heure, à la Chambre d'encan de Burns et Woolsey

UN terrain situé dans la rue d'Aguillon, fauxbourg St. Jean. de 80 pieds de front sur la dite rue, avec une maison commode solidement bâtie, étant N° 2, de 32 pieds de front sur 28 de profondeur, un hangard de 20 pieds sur 15 et un autre de 15 sur 12, des étables pour 8 chevaux, un bon puits et une variété d'autres commodités, appartenant à Mr. Jean L'Abbé, de qui on pourra avoir de plus amples informations ou des Courtiers.

Québec, Novembre 1801.

N. B. Samedi le 14 du mois, sera vendu à leur Chambre d'encan un assortiment de marchandises sèches de choix, importées dans les derniers vaisseaux, 3 demie caisses de thé Impérial, 4 do. thé vert, 5 barrils de vieux vin de montagne, 6 barrils de térébentine, 7 outres de suif, 3 pipes d'excellent vin de Port, importé dans la Queen Charlotte, du rum, du genièvre, de la Melasse, de l'ceudevic &c. &c. &c.

LE Souffigné remercie les Dames et Messieurs qui ont bien voulu jusqu'ici l'encourager; et il les informe qu'il ouvrira son Ecole de Danse du jour, les Mercredis et Samedis, depuis une heure jusqu'à quatre de l'après midi, à commencer du 2e Decembre prochain; et l'Ecole du Soir, Lundi le 7e. Decembre, laquelle continuera tous les Lundis et Vendredis durant la saison.

Il ne sera admis aucune personne qui préalablement n'aura point été reçue comme Ecolier.

ANTOINE ROD.

Québec, 10e Novembre 1801.

ON A BESOIN

Deux jeunes gens de 14 à 15 ans, pour servir en apprentissage et apprendre le metier de chapellier. Ils trouveront de l'encouragement en s'adressant à

FRED. DIGANARD Chapellier.

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.